AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**216C2975**
FR0000030611-FS1285

30 décembre 2016

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GALIMMO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 décembre 2016, la société civile Primonial Capimmo[1] (83-85 avenue de Marceau, 75016 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GALIMMO et détenir, à cette date et à ce jour, 2 039 225 actions GAMIMMO représentant autant de droits de vote, soit 8,15% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société GALIMMO[3] décidée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de GALIMMO du 22 décembre 2016.

[1] Contrôlée par la société anonyme Suravenir, elle-même détenue à 100% par le Crédit Mutuel Arkéa SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 25 021 159 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé par la société GALIMMO le 14 novembre 2016.